

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 29 mai 2016 complétant l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

NOR : AFSZ1630434A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé,

Vu l'arrêté du 17 mars 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord-Pas-de-Calais-Picardie :

Au titre du I (3^o, a) de l'article D. 1432-15, en qualité de représentants des collectivités territoriales :

Mme Monique RYO, titulaire ;

Mme Carole DEVILLE-CRISTANTE, suppléante,

désignées par le président du conseil régional.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 29 mai 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général
des ministères chargés des affaires sociales,
P. RICORDEAU